



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 137

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-Mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 23 Février 2023

RESUME CM DU 11 Février 2023 : (Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Agents : revalorisation participation à la protection sociale complémentaire : M. le Maire fait part au CM que depuis le 1^{er} janvier 2013, la commune participe financièrement à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative de ses agents. Cette participation employeur était fixée à 10 € par mois par agent et M. le Maire propose de la revaloriser. Le CM fixe cette participation à 15 € à compter du 1^{er} Avril.

Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe : M. le Maire rappelle au CM le tableau des effectifs de la commune, fait part au CM qu'un agent d'animation de 2^{ème} classe pourrait être promu 1^{ère} classe. Après délibération, le CM décide de créer ce poste au 1^{er} Mars.

Accueil services périscolaires : approbation règlement : M. le Maire rappelle au CM que les enfants à partir de 3 ans peuvent fréquenter les services périscolaires et qu'il a été saisi d'une demande pour accueillir un enfant de moins de 3 ans. Après délibération, le CM accepte l'accueil des enfants de moins de 3 ans aux conditions suivantes : 1 - l'enfant a effectué au préalable une période d'adaptation à l'école, 2 - l'enfant est autonome, 3 - une dérogation de la PMI a été accordée, 4 - la famille est dans l'incapacité de reprendre l'enfant pour les repas.

Loyers appartements les Hirondelles / locations au mois : M. le Maire rappelle au CM la décision de louer au mois à des particuliers, 6 appartements des gîtes. Il convient dès lors de fixer les tarifs des locations. Le CM décide de louer ces logements en non meublé à compter du 1^{er} Avril et fixe les loyers mensuels : appartement 1, 2, 5 et 7 : 320 € ; appartement 6 : 340 € ; appartement 3 : 360 €. Un supplément électricité de 0.30 €/Kw, et une participation aux ordures ménagères seront aussi appliqués.

Elagage : tarif facturation particulier (sous lignes téléphoniques ; mise en place de la fibre) : M. le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en service de la fibre il a été demandé aux riverains d'élaguer, que certains propriétaires n'ont pu réaliser ces travaux par eux-mêmes et ont demandé à la commune de missionner une entreprise pour élaguer. Après délibération, le CM fixe à 120 € de l'heure pour cette prestation.

Voies communales : dénomination : M. le Maire fait part au CM que dans le cadre de la mise en place de la fibre optique il appartient au CM de donner un nom aux rues et villages pour les noms manquants. Après délibération, le CM décide de les nommer (liste consultable en mairie) et de transmettre cette délibération au service national de la Poste.

Cimetière : Révision tarif et fixation tarif jardin du souvenir : M. le Maire fait part au CM que les tarifs du cimetière n'ont pas été révisés depuis 2013, et que le jardin du souvenir a été créé en 2019. Après délibération, le CM fixe les tarifs :

- Concession cimetière 30 ans : 45 € le m² ;
- Colombarium : 15 ans : 350 € et 30 ans : 700 € ;
- Cave urne 15 ans : 175 € et 30 ans : 350 € ;
- Plaque du souvenir : 50 € pour 30 ans

Restaurant : devis de création d'un local poubelle : M. le Maire expose au CM que le restaurateur a réalisé des travaux au niveau de la cuisine et qu'il est nécessaire de réaliser un local fermé pour stocker les poubelles en extérieur. Compte tenu du prix élevé des devis, le CM décide de ne pas donner suite et d'étudier d'autres solutions.

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : M. le Maire expose au CM la législation qui permet au CM d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non meublés non affectés à l'habitation principale. Compte tenu du manque de logements, le CM décide d'assujettir ces locaux à la taxe d'habitation.

Ilot C : prix de vente du terrain : M. le Maire rappelle au CM le projet de construction de 3 pavillons sur 3 lots de l'ilot C par Les Maisons de l'Avenir, que les travaux de viabilisation et la remise en état du trottoir seront à la charge de la commune et qu'une consultation de géomètre est nécessaire. Afin de vendre les terrains le CM doit fixer le prix de vente. Après délibération, le CM fixe le tarif de vente à 45 € le m² et autorise M. le Maire à consulter les géomètres et désigne l'office notarial de Caulnes pour rédiger les actes de vente.

Ilot B : Conditions de cession de la parcelle à NEOTOA : M. le Maire fait le point sur l'avancée du projet de construction de 6 pavillons sur l'ilot B par IPCS promotion qui cédera son programme en VEFA à NEOTOA. Les conditions de cession des terrains prévoient une valorisation par l'EPF à 10 € le m². Après délibération, le CM valide la valorisation à l'EPF à 10 € le m², intègre cette valorisation au bilan de l'opération sous forme d'une subvention de la commune et accepte de céder le terrain à 1 € au bailleur.

Ilot B : Projet de bâtiment mixte : M. le Maire fait part au CM que sur cet ilot il serait possible de construire un bâtiment mixte (2 cellules bureau de 15 à 20 m², une cellule de 50 m² au RDC et 2 logements). Afin d'avancer sur ce projet, il serait nécessaire de rédiger un cahier des charges et une consultation de bailleurs. Après délibération, le CM valide cette proposition.

PELE – MELE :

1 – Le port d'un gilet de sécurité rétro réfléchissant permet aux élèves d'avoir un bon niveau de visibilité auprès des automobilistes. Si votre enfant n'en possède pas un vous pouvez l'obtenir gracieusement sur le site BREIZHGO.

2 – Le secteur de l'aide à domicile manque de personnel. Le CLPS de Dinan propose une formation « Parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile » à partir du 27 Février. Renseignements au CLPS (02 96 85 86 30).

3 - Les cartes de pêche 2023 de l'AAPPMA – pêcheurs de la Haute Rance – sont arrivées et à disposition chez les dépositaires habituels (SARL PIEDVACHE à Caulnes, Auberge AR DUEN à Saint Launeuc, Restaurant Les Templiers à Yvignac). Il est également possible de prendre sa carte sur internet à l'adresse suivante : www.cartedepeche.fr en précisant votre adhésion à l'AAPPMA de Caulnes.

4 – SMICTOM : collecte des boîtes d'aiguilles usagées dans les déchèteries du SMICTOM du 27 février au 4 mars.

5 – Divagation des chiens : On nous signale trop régulièrement ces dernières semaines que des chiens divaguent encore sur le territoire communal. Certains piétons se sont d'ailleurs fait mordre !

Nous rappelons qu'en cas de morsure, il est important de le signaler en mairie. Le propriétaire du chien, s'il est identifié, doit faire une déclaration en mairie et doit prendre contact avec un vétérinaire pour faire une évaluation comportementale.

Plus d'information sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24028>

6 – Le piégeage des frelons asiatiques au printemps du 15 février au 15 mai est un moyen de lutte préventif pour éviter la propagation des frelons asiatiques. Renseignements au service Grand Cycle de l'Eau de Dinan agglomération (02.96.87.14.14)

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00. Permanence des adjoints sur rendez-vous.

Horaires de la Bibliothèque Le Rucher :

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00
Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi et Vendredi de 9h30 à 11h00
Samedi de 9h30 à 16h30

Les animations au Rucher :

Du 1^{er} février au 10 avril : nouvelle exposition sur les éditions MOTUS spécialisées en poésie.

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la mairie de Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Conciliateur de justice : M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1^{er} Mardi de chaque mois à la mairie de Caulnes sur Rendez Vous (Tél. 02.96.88.70.30)

Festivités / Vie des associations en Février et Mars :

Vendredi 24 février : Belote du club du Bon Accueil

Vendredi 3 mars à 20h45 : concert « Crescendo » à l'Eglise

Samedi 4 mars : Potée à emporter de Plum Athlétisme

Dimanche 5 mars : pré-ouverture de la pêche à l'étang de l'AAPPMA

Mardi 14 mars à 10h00 : AG de la CUMA salle St Pierre

Jeudi 16 mars : rencontre des sociétaires du Crédit Agricole

Samedi 18 mars : AG Fédération 22 Familles Rurales

Dimanche 19 mars à 11H30 : Commémoration du 19 mars

Vendredi 24 mars : AG Familles Rurales à la salle des associations.

Dimanche 26 mars : Course nature de Plum Athlétisme

Dans le Canton :

Vendredi 17 mars : AG Groupama à Caulnes à 19H00

La vie de nos commerces :

→ Nouveau : Jérémy BOUCHER magnétiseur : à ouvert son cabinet au Gîte « Les Hirondelles » ; il reçoit sur rendez-vous au 06.63.90.13.09 ou boucher-jeremy@laposte.net

→ L'île au Vrac vous attends le jeudi de 10 à 12 h 00 place du marché à compter du 2 mars. Vous trouvez de l'épice en vrac, des poissons et crustacés ; de produits bio (fruits, légumes frais, pain, crêpes et galettes)

Messe :

Dimanche 19 Mars à 10h30 à Plumaugat : Commémoration du 19 mars

Portes Ouvertes

Au Lycée Agricole de Caulnes : le Samedi 18 Mars de 9h00 à 17h00.

Au Lycée Hôtelier Notre Dame de Saint Méen le Grand : le Vendredi 17 Mars de 17h00 à 20h00 et le Samedi 18 Mars de 9h00 à 12h00

Permanence Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1^{er} et 3^{em} mercredi de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*
Prochaines permanences : 1^{er} et 15 mars

Point Conseil Budget :

Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00

Vous pouvez d'ores et déjà contacter la Conseillère en Economie Sociale et Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94.
Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.
Partenariat avec Familles Rurales.
Prochaine permanence : 8 mars

Remerciements :

Nous remercions toutes les personnes qui se sont mobilisées pour réaliser l'élagage des arbres aux abords des lignes téléphoniques en vue du déploiement de la fibre optique. Vous avez été très réactifs et les travaux vont pouvoir débuter début mars sans difficulté particulière.

Nous rappelons que l'élagage au-dessus du domaine public est une obligation, qu'il y ait des câbles ou non, et que l'entretien doit être régulier. Nous n'oublierons pas de vous le rappeler régulièrement.

L'équipe municipale.